



Sujet travaillogement et caf

Par **ciii**, le **14/07/2018** à **14:06**

Bonjour e me permets décrire ce message jhabite ile de la Réunion je suis contractuel dans un hopital mes contrat vont de 1 mois a 3 mois renouvelable sauf que voila pour différentes raison tel que séparation rapprochement familial et garde de ma fille lorsque je travaille je souhaite déménager donc changer de région j ai eu la proposition d un logement sauf que a ce jour ou je travaille ne veule pas qu je parte même a la fin de mon contrat dis que je perdrais mes droits car c est une perte volontaire car on des contrats a me proposer car ayant travaillé dans le secteur publique plus que privé donc c est eux qui rémunère mon are et refuserai de me payer le are et une remplace e et ayant appris récemment que jétais enceinte je penser partir pendant mon congé maternité ou alors un arrêt de travail mais peuvent il considérer comme une démission ou ne pas payer mes are sachant que c est des contrats mois par mois ou au plus 3 mois je partirai bien sur a la fin d un contrat qu'en pensez vous?qu puis je faire ?car je sais que bien sur je ne pas prendre le logement et rester ou j habite et avoir les aides dans mon autre logement mais sachant q il veulent pas que je parte je peu pas faire 290 km par jour pour travailler ?comment puis je faire sauf j ai besoin Etre aider et pas de logement